MAIRIE DE LORAY 1 Rue de la Mairie 25390 LORAY

Tél.: 03.81.43.20.66

Email: mairieloray@wanadoo.fr

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL <u>SÉANCE DU 26 AVRIL 2018</u> <u>à 20 heures 15</u>

Sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire

Étaient présents: Mesdames Chantal MUSSARD, Mathilde PASSARIN, Marcelline VIPREY, et Messieurs Jean-Claude BARBIER, Thierry GUYOT-JEANNIN, Francis HENRIOT et Richard MYOTTE.

<u>Absents excusés</u>: Madame Marcelline VIPREY et Monsieur Olivier ROI (ayant donné pouvoir à Madame Chantal MUSSARD)

ORDRE DU JOUR TERRAINS COMMUNAUX

La Maille

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Roland FANKHAUSER abandonne une partie du terrain communal lieudit « La Maille » qu'il loue en tant que non-exploitant et qu'il souhaite garder seulement un coin pour faire du jardin.

Il rappelle la demande de Monsieur Sébastien ROBICHON qui sollicitait du terrain.

Le Conseil Municipal accepte de louer le terrain de « La Maille » (Parcelles ZH 7 et ZH 8) à Mr ROBICHON et à Mr FANKHAUSER. Les surfaces attribuées à chacun seront déterminées en fonction de leurs besoins.

Terrain vers le cimetière

Le Maire rappelle les échanges entre la famille ROY et la Commune pour l'agrandissement futur du cimetière.

Il rappelle:

- Que le GAEC de la SURFRIETTE louait une partie du terrain cédé à la famille ROY, le GAEC de la SURFRIETTE se retrouve locataire de fait de la partie de la commune échangée avec l'indivision ROY.
- Que le GAEC TARBY louait à la famille ROY le terrain qui a été cédé à la commune. le GAEC TARBY se retrouve également locataire de fait de nouveau terrain de l'indivision ROY.

Il y a transfert des baux pour les deux parties.

Le GAEC de la SURFRIETTE abandonne cette location sans contrepartie (indemnité d'éviction) le conseil municipal salue cette position.

Un bail précaire va être établi entre la commune et le GAEC TARBY pour la location du terrain que la commune vient de recevoir de l'indivision ROY.

Terrain Indivision BINETRUY

La commune est intéressée par l'achat du terrain derrière la maison BINETRUY, si la famille envisage de vendre. Un courrier va être fait en ce sens. La commune souhaite pouvoir être acteur et maitriser le développement du village.

Bail à la Coopérative Pastorale

Le bail des terrains communaux loués à la Coopérative Pastorale Agricole arrive à échéance. Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de celui-ci.

PRESBYTERE: ACHAT VAISSELLE ET EQUIPEMENT CUISINE ET SANITAIRES

Le Conseil Municipal valide les devis pour l'achat de vaisselle ainsi que les différents équipements cuisine et sanitaires.

Le meuble supplémentaire va être acheté pour le rangement de la vaisselle pour un montant de $1700 \in HT$.

Four et plaque de cuisson

Le Conseil Municipal a accepté de changer les équipements actuels afin d'avoir une cuisine qui ne soit pas uniquement « traiteur ».

La puissance électrique cumulée des équipements proposés par chez BONNET-THIRODE dépassant 20 kWh et nécessitant de gros travaux de mise aux normes ERP, il a été demandé la possibilité d'installer du matériel différent.

Des précisions sur les installations actuelles (adoucisseur d'eau ou pas) sont demandées à l'architecte.

Si les installations le permettent, les travaux pourront être réalisés sans toutefois excéder 7000 € HT.

ACHAT VIDEOPROJECTEUR POUR LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Le conseil Municipal accepte le devis de COMPTOIR INFORMATIQUE d'un montant de 538 € et demande que le matériel soit installé et réglé par le vendeur.

ENTRETIEN VOIRIE

Le Maire présente le devis des établissements VERMOT pour l'entretien de la voirie communale qui s'élève à 8281.01 € HT.

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

CHEMIN DU CHAMPS DES TOITS

Ce chemin étant fortement dégradé, des devis ont été demandés à l'entreprise VERMOT pour la réfection de celui-ci et un dossier de demande de subvention va être déposé.

LOCATION LOGEMENT 1 ECOLE

Le Maire rappelle que Mr et Mme Dominique RICHARD ont quitté le logement de l'école et qu'il y a lieu de le louer.

Il rappelle la demande de Mr Jacques FABRE sollicitant la location d'un appartement.

Le Conseil Municipal donne son accord. La location pourrait débuter le 1^{er} mai 2018. Le Maire est autorisé à signer le bail et tout document correspondant.

COMMUNE NOUVELLE

Lors de la dernière réunion du RPI, Madame le Maire de FLANGEBOUCHE a informé les personnes présentes de la réflexion qu'ils ont lancée avec la commune d'AVOUDREY pour la création d'une Commune Nouvelle.

DATE PROCHAINE REUNION DU CONSEIL

Jeudi 24 mai 2018 à 20 heures 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL